



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2024
- 1.4 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël
- 1.5 Ajustements salariaux
- 1.6 Indexation de la rémunération pour 2025
- 1.7 Adoption du règlement #2024-415 modifiant le règlement sur la régie des séances du conseil #2023-402
- 1.8 Adoption du règlement #2024-416 décrétant la tarification des différents services municipaux
- 1.9 Adoption du règlement #2024-417 modifiant le règlement #2019-364 sur la gestion contractuelle
- 1.10 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en novembre 2024

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de novembre 2024
- 2.2 dépôt du rapport financier 2023 corrigé
- 2.3 Période de questions

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Adoption du règlement #2024-418 décrétant des travaux de réhabilitation de différents chemins municipaux à la suite de sinistres naturels comportant une dépense et un emprunt de 3 270 152 \$ remboursable en 20 ans
- 4.2 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveaux



4.3 Reddition au MTQ - Programme d'aide à la voirie locale Volet 8 Entretien des routes locales

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6 AUTRES SUJETS

6.1 Varia

6.2 Point d'information du Maire

6.3 Période de questions

6.4 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.